

Paris, le 18 juillet 2016

Madame, Monsieur, Cher Client,

Nous vous informons que le produit CYTHRINE MAX (AMM 2100026) ainsi que ses seconds noms CYPLAN MAX et PROFI CYPER MAX disposent de la mention abeille suivante :

« Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles » (pour rappel, la période de production d'exsudats doit être distinguée de la période de floraison).

Cette mention est valable sur les usages suivants :

CULTURE	CIBLE	APPLICATIONS AUTORISÉES PENDANT LA PÉRIODE DE PRODUCTION D'EXSUDATS
Céréales à paille	traitement contre les chenilles phytophages et pucerons	1 application / an
Maïs	traitement contre les chenilles phytophages et pyrale	<u>1 application / an</u>
Crucifères oléagineuses	traitement contre les coléoptères phytophages	2 applications / an
Choux	traitement contre les chenilles phytophages	2 applications / an
Haricots	traitement contre les pucerons	2 applications / an
Légumineuses potagères	traitement contre les chenilles phytophages, coléoptères phytophages et pucerons	2 applications / an
Pois	traitement contre les chenilles phytophages, coléoptères phytophages et pucerons	2 applications / an
Pois écosés frais	traitement contre les chenilles phytophages et pucerons	2 applications / an
Graines protéagineuses	traitement contre les chenilles phytophages, coléoptères phytophages et pucerons	2 applications / an
Vigne	traitement contre les cicadelles et la tordeuse de la grappe	1 applications / an

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement

Vivien Rousselin



Directeur commercial France

Juliette Germain



Affaires réglementaires



ARYSTA LIFESCIENCE FRANCE SAS

Tour Montparnasse – 13^{ème} étage - 33 Avenue du Maine - 75015 Paris - Tél. : 01 40 64 49 30 - Fax : 01 40 64 49 34

E-mail : contact.france@arysta.com – www.arystalifescience.fr

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.

AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.